



Le vendredi 1er avril 2022 au journal de 13h sur le média d'Etat, la CRTV, le Conseil National de la Communication (CNC) a prononcé des mesures portant suspension de Séverin Tchoukeu, le PDG d'Equinoxe Tv et Cédric Noufele, présentateur attitré de l'émission dominicale « Droit de Réponse ».

Ils sont accusés par l'organe régulateur d'avoir enfreint les règles d'éthique et déontologie du métier, «*à travers des émissions à caractère interactif ou des déclarations outrageuses, par la diffusion de propos tendancieux ou des déclarations outrageuses, de jugements inappropriés, de commentaires séditieux ou de réactions discourtoises* », indique le communiqué du président du CNC Joseph Chebonkeng Kalabubse.

En réaction, la brigade Anti-Sardinards (BAS), mouvement logé au sein des diasporas camerounaises, et très hostile au régime de Yaoundé, a rendu public un communiqué, interdisant les membres du CNC de séjour en sur le vieux continent.

Lire intégralité de leur communiqué :

La Diaspora Camerounaise Combattante des libertés s'émeut profondément de l'entêtement suicidaire du régime dictatorial et génocidaire de Yaoundé à mener une autre guerre contre une

presse insoumise au Cameroun (...) Il n'échappe à personne, encore moins à l'opinion nationale et internationale très avisée, que la récente décision de musellement de la chaîne de télévision Équinoxe et de son émission phare « Droit de réponse », vise à démanteler les tout derniers obstacles à la passation du pouvoir de gré à gré en gestation au Cameroun. ».

Ainsi, la diaspora camerounaise : « Condamne avec véhémence la tentative d'assassinat dont a été victime le cyber journaliste Paul TCHOUTA de « TGV de l'info »; Condamne avec fermeté la suspension abusive et inadmissible par le CNC (Conseil National de la Communication) de l'émission « Droit de réponse », de son présentateur vedette M. Cédric NOUFELE et de M. Severin TCHOUNKEU le PDG du groupe Equinoxe ».

Sur cette base: « Entendu que la Diaspora Camerounaise Combattante des libertés ne saurait restée impassible devant une situation aussi grave, nous, les organisations sous-signataires prononçons, à compter de ce jour, des interdictions de séjour en Occident; Europe, Amérique...à l'encontre des membres du CNC, à savoir :

Une interdiction d'une durée de trois mois contre le président du CNC M. Joseph TCHEBONGKENG KALABUBSU

Une interdiction d'une durée de trois mois contre le vice-président du CNC M. Janvier MVOTO OBOUNOU

Une interdiction d'une durée de deux mois contre le secrétaire général du CNC M. Jean TOBIE HOND

Et enfin une interdiction d'une durée d'un mois à l'encontre de tous les autres membres du CNC dont :

– Mme Rolande NGUEKEN KEUGONG épouse WATCHO

– Mme Christine BARYA NDAO épouse HAMADJOULDÉ

– M. Serge NGANDO NTONE

– M. Enow TANJONG

– M. Oumarou MONGLO

– M. Michel MOINDJEL NGOL

Leur présence en Occident serait susceptible de provoquer de graves troubles à l'ordre public aussi bien dans les aéroports que dans tous les autres espaces publics...les hôpitaux y compris.

La Diaspora Camerounaise Combattante des libertés prie toutes les missions diplomatiques occidentales accréditées au Cameroun de prendre en compte notre opposition catégorique à des éventuels séjours des intéressés en Occident, sous peine d'être, par nous, considérées comme des complices actifs de la dictature camerounaise.

Si tant est que la liberté de la presse, de par son caractère inaliénable, est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques.

Fait à Berlin, Bruxelles, Genève, Helsinki, Londres, Madrid, Montréal, Paris, Rome, Washington, le 11 avril 2022

BAS Allemagne

BAS Belgique

BAS Espagne

BAS Italie

BAS Scandinavie

BAS UK

BAS USA

BAS Suisse

BAS Insoumise

Les AMAZONES de France

Les Boobi Tanap

Les Artistes du Changement

Camdiac

Le Code

Conseil des Camerounais de la Diaspora (CCD)

Ampliations :

– ONU, UE, UA

– Département d'État USA, Quai d'Orsay

– 10 Downing Street

– HCDH, UNESCO

– Human Rights Watch, RSF

– Presse »
